



Bienvenue à Créteil

Guide du mouvement
intra académique 2017

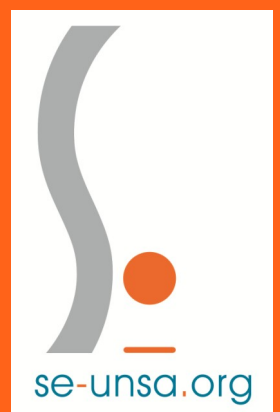
SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA

Section Académique de Créteil

11/13 rue des archives - 94000 CRETEIL

Tel : 01 43 99 10 88

Mail : ac-creteil@se-unsa.org



Créteil en quelques mots...

L'académie se compose de trois départements : la Seine et Marne (le 77), la Seine-Saint-Denis (le 93) et le Val de Marne (le 94).

L'académie, c'est avant tout 915 000 élèves de 2 à 20 ans. Elle compte environ 358 collèges et 171 lycées et lycées professionnels du second degré public. Ces établissements du 2nd degré, où exercent plus de 30 000 enseignants et personnels d'éducation, accueillent environ 390 000 élèves.

Créteil est une académie jeune et dynamique où l'Education est un atout majeur dans la réussite de la société civile. Des moyens importants sont régulièrement donnés par les pouvoirs publics afin d'améliorer le quotidien tant des élèves que de leurs familles mais aussi des personnels. Beaucoup d'établissements, avec les collectivités territoriales, se construisent ou se rénovent pour faire face aux enjeux du XXIème siècle que sont entre autres le numérique et le climat.

Dans cette optique, le **SE-Unsa** intervient grâce à sa fédération, l'**UNSA Education** dans toutes les instances de l'Académie (CDEN, CTSD, CTA, CHSCTD et CHSCTA).

Malgré l'image que peuvent véhiculer certains médias, l'académie de Créteil est une académie riche et variée. En effet, l'urbanisme et les transports permettent à la fois de travailler et/ou de vivre aussi bien en milieu urbain, comme Paris ou sa proche banlieue, que dans un cadre rural.

Cela permet ainsi d'avoir accès aux musées (renouvellement du Pass'Education obtenu par le SE-Unsa), expositions, concerts et événements sportifs importants.

La proximité de la capitale permet à l'académie de Créteil et ses enseignants de nombreuses activités et de nombreux projets pour les classes et les établissements avec un grand nombre de partenaires (Région Ile-de-France, Conseils Départementaux, musées,...).

L'équipe du SE-Unsa de Créteil vous accompagne à chaque instant de votre carrière, de votre stage à votre retraite... et même après.

Edito /Sommaire	page 2
L'académie de Créteil	page 3
Une équipe pour vous accompagner	page 4
Le calendrier	page 5
Comment faire ses vœux	page 6
Focus stagiaires et TZR	page 7
Annexes	page 8

77 - La Seine et Marne

La Seine-et-Marne est un département qui à première vue peut sembler champêtre. Fort de ses 5915 km², de ses 60 % de terres agricoles et de ses 135 000 hectares de forêt ce département pourrait évoquer la province.

La Seine et Marne est un département contrastée avec des zones très rurales mais aussi des zones très urbaines (Melun et Disney)

Avec son aspect plutôt rural et calme, la Seine-et-Marne est un département où les transports en commun sont très peu développés (vous devrez compter sur le train ou la voiture).

93 - La Seine Saint Denis

Les années précédentes, ce sont près de la moitié des entrants dans l'académie qui y furent affectés.

La Seine-Saint-Denis a beaucoup d'établissements classés REP ou REP+.

En Seine-Saint-Denis, il existe quelques « îlots » où la vie est plus facile, où il y a moins de populations défavorisées qu'ailleurs dans le département. C'est le cas par exemple de villes comme Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Livry-Gargan, ou Rosny-sous-Bois. En règle générale, le nord du département est plus difficile. De nombreuses communes sont accessibles en RER ou en métro.

94 - Le Val de Marne

En Val-de-Marne, la situation est plus hétérogène. D'un côté la zone sud comprenant Ivry, Vitry, Villeneuve-Saint-Georges, Orly et des communes telles que Champigny, Créteil, Bonneuil ... comprennent un nombre important d'établissements classés. De l'autre côté, il y a des communes très cotées telles que Saint Maur, Vincennes ou Saint Mandé. La plupart des zones du département sont bien desservies par les transports en commun, mais la zone limitrophe de la Seine-et-Marne est moins accessible.



SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA

Section Académique de Créteil

11/13 rue des archives - 94000 CRETEIL

Tel : 01 43 99 10 88 Mail : ac-creteil@se-unsa.org

David Lelong

EPS
Philosophie
Histoire-Géographie
Documentation

david.lelong.seunsa@gmail.com



Florian Mérials

Technologie / SII
Physique-Chimie
SVT
Economie et Gestion
Matières techniques

florian.merials.seunsa@gmail.com



Anne-Sophie Demonchy

Lettres modernes
Lettres classiques
Espagnol

annesophie.demonchy.seunsa@gmail.com



Sandrine Roux

Arts
Education musicale
Mathématiques

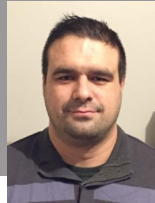
sandrine.roux.seunsa@gmail.com



Patrick Destremont

Disciplines PLP

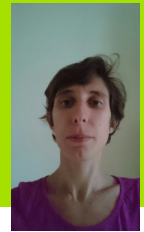
patrick.destremont.seunsa@gmail.com



Mathilde Jacquin

Anglais
Allemand
Langues à faible diffusion

mathilde.jacquin.seunsa@gmail.com



Hawa Sall

CPE

petitehawa@hotmail.com



Isabelle Duroselle

CPE

isabelle.duroselle.seunsa@gmail.com



Nous contacter

Tout au long du mouvement intra-académique, l'équipe du SE-Unsa de Créteil est à votre écoute pour vous conseiller dans *un suivi personnalisé* de votre projet de mutation.

N'hésitez pas à nous contacter à la section au 01 43 99 10 88 ou sinon par mail : ac-creteil@se-unsa.org
Ou via notre site internet : <http://sections.se-unsa.org/creteil/>

Vous pouvez aussi vous adresser directement par mail à la personne de l'équipe chargée de la matière ou du corps auquel vous appartenez.



SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA

Section Académique de Créteil

11/13 rue des archives - 94000 CRETEIL

Tel : 01 43 99 10 88 Mail : ac-creteil@se-unsa.org

DATES	NATURE DES OPERATIONS
Du 13 mars 2017 12h Au 29 mars 2017 14h	Saisie des vœux sur SIAM via lprof
Le vendredi 7 avril 2017	Date limite de retour des dossiers médicaux et RQTH au service médical académique
Le vendredi 07 avril 2017	Retour de toutes les confirmations de demande de mutation ainsi que des dossiers complémentaires prévus pour les postes spé-
Du 28 avril (14h) au 2 mai 2017 15 mai : <u>date limite de réception</u> à la DPE des demandes écrites de modifications des barèmes retenus. (mvt2017@ac-creteil.fr)	1 ^{er} Affichage des barèmes sur SIAM
Le 15 mai 2017	GT « priorité handicap »
Le 12 mai 2017	GT Postes spécifiques académiques
Le 12 mai 2017	Envoi des confirmations de saisie des préférences par l'administration
Du 16 mai au 19 mai 2017	GT « Barèmes »
Du 22 mai (12h) au 23 mai (12h) Le 23 mai (12h) ; <u>date limite de réception</u> à la DPE des ultimes demandes de correction des barèmes par les candidats ayant vu leurs barèmes rectifiés en GT	2 nd Affichage sur SIAM des barèmes retenus à l'issue des GTA
Le 29 mai 2017	Retour des confirmations de saisie des préférences
Du 12 juin au 15 juin 2017	C.A.P.A. et F.P.M.A. de mouvement
À partir du 12 juin 2017 (selon la date de passage de la discipline en commission)	Affichage des résultats sur SIAM I-Prof
Du 12 au 16 juin 2017 (12h)	Demandes de révision d'affectation
Le 23 juin 2017	Commissions de révision
Du 10 au 13 juillet 2017	Phase d'ajustement : affectation des TZR

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA

Section Académique de Créteil

11/13 rue des archives - 94000 CRETEIL

Tel : 01 43 99 10 88 Mail : ac-creteil@se-unsa.org

⇒ QUELQUES REGLES DE BASE

- Tout poste est susceptible d'être vacant : il ne faut surtout pas se limiter aux postes publiés sur SIAM I-prof.
- On fait ses vœux DU PLUS PRECIS AU PLUS LARGE : L'ordre des vœux est important pour le candidat (mettre en vœu 1 ce que l'on souhaite le plus) mais cet ordre ne sert pas à départager les éventuels ex-aequo. C'est le barème, la présence ou non de bonifications familiales et l'âge (le plus âgé passant avant le plus jeune) qui serviront à départager 2 candidats.
- Les vœux peuvent porter sur des établissements précis ou des zones géographiques plus larges : une commune, un groupement de communes, le département, l'académie, une zone de remplacement ou toutes les zones de remplacement d'un département ou de l'académie).
- Il est possible de sélectionner le type d'établissement (collège, lycée, lycée professionnel...) Attention, certaines bonifications ne sont pas prises en compte sur les vœux dit restrictifs : par exemple, lorsque vous demandez tous les collèges d'une commune ou d'un groupement de commune.
- Il est important de faire précéder un vœu large d'un vœu précis dit indicatif pour pouvoir être rapproché au maximum du vœu précis.
- Vous avez la possibilité de faire une demande de mutation simultanée entre 2 agents stagiaires ou titulaires. Pour cela, il faut émettre les mêmes vœux et dans le même ordre.

⇒ L'EXTENSION MODE D'EMPLOI

Si vous êtes nouvel arrivant dans l'académie de Créteil et que vous n'obtenez pas un de vos vœux, vous verrez appliquer la table d'extension puisque vous devez obtenir une affectation.

Utilisez au maximum les vœux pour réaliser votre propre table d'extension : il vaut mieux guider la machine que la laisser décider à votre place. Les vœux sont examinés les uns après les autres : mettre en dernier vœu ce que l'on souhaite le moins ne signifie pas qu'on aura automatiquement ce vœu. Seul le barème déterminera la nomination.

Si vous n'êtes satisfait sur aucun de vos vœux, l'ordinateur proposera des affectations en établissement dans le département correspondant au premier vœu demandé avant de passer aux autres départements selon l'ordre défini ci dessous.

- 1 - Val de Marne / ZR 94 / Seine Saint Denis / ZR 93 / Seine et Marne / ZR 77.
- 2 - Seine Saint Denis / ZR 93 / Seine et Marne / ZR 77 / Val de Marne / ZR 94.
- 3 - Seine et Marne / ZR 77 / Seine Saint Denis / ZR 93 / Val de Marne / ZR 94

Nous vous conseillons donc de choisir aussi dans vos vœux des ZR afin d'éviter un balayage systématique dans l'ordre indiqué et être ainsi affecté sur un poste d'un département non souhaité alors que des postes ZR de ce département peuvent être libres. La formulation de vœux ZR vous permet de saisir des préférences pour celles-ci.

N'hésitez pas à nous consulter pour vous aider dans la formulation de vos vœux.

La circulaire complète est disponible sur notre site en cliquant [ici](#).

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA

Section Académique de Créteil

11/13 rue des archives - 94000 CRETEIL

Tel : 01 43 99 10 88 Mail : ac-creteil@se-unsa.org

FOCUS sur les STAGAIRES devant être titularisés à la rentrée 2017

- Si vous avez utilisé vos 50 points stagiaires au mouvement inter académique 2017 sur l'un de vos vœux, ils vous seront attribués sur votre premier vœu large non restrictif au mouvement intra académique sur Créteil. (DPT/département, GEO/groupement de communes ou COM/commune si plus d'un établissement dans la commune et tout type de poste).
- Il est vivement conseillé d'inclure au moins 3 vœux ZR parmi les 20 vœux possibles. Ces vœux ZR permettront de déclencher des préférences, ce qui permettra aux services gestionnaires de prendre en considération, dans toute la mesure du possible, ces souhaits dans l'éventualité d'une affectation en ZR.

FOCUS sur les TZR

- Si vous êtes TZR au cours de cette année scolaire 2016/2017, vous resterez titulaire de votre zone de remplacement pour l'année scolaire 2017/2018. Vous n'avez pas à redemander votre ZR au mouvement intra. Vous devez en revanche indiquer vos vœux de préférence pour votre ZR actuelle, en vous connectant sur SIAM.
- Vous pouvez faire des vœux au cours du mouvement intra dans le but d'obtenir un poste fixe. Si vous n'obtenez pas satisfaction au cours de ce mouvement, vous restez titulaire de votre ZR et vos préférences seront étudiées au cours de la phase d'ajustement début juillet.

Mouvement spécifique

Les candidats à des postes spécifiques peuvent simultanément formuler une demande pour le mouvement intra-académique.

Pour participer au mouvement spécifique:

- Je dois constituer un dossier pour chaque catégorie de poste (CHAM, DNL, art option cinéma audiovisuel...) ou par type d'établissement (EREA, cure...) demandés.
- Si je suis participant(e) obligatoire au mouvement intra-académique, je dois formuler au moins un vœu non-spécifique.

Conseil : il est préférable d'avoir un entretien préalable avec le directeur d'établissement.

Dossier médical ou dossier handicap

L'obtention d'une priorité médicale (1000 ou 100 pts) est conditionnée par le dépôt préalable d'un dossier auprès de la Maison Départementale du Handicap du lieu de résidence et auprès du médecin conseiller technique du recteur, avant le 7 avril 2017.

Le dispositif ne concerne que l'agent lui-même, son conjoint et son enfant.

Nous insistons sur le fait que le dépôt préalable d'un dossier auprès de la MDPH est déterminant. Rares sont les collègues qui ont obtenu une bonification sans avoir accompli cette démarche.

Les groupes de travail se tiendront le 15 mai 2017.

Les collèges REP/REP+ de l'académie de Créteil

Département	Ville	Numéro	Désignation	REP/REP+
SEINE-ET- MARNE	MEAUX	0771029A	HENRI DUNANT	REP +
SEINE-ET- MARNE	MEAUX	0771172F	ALBERT CAMUS	REP +
SEINE-ET- MARNE	MELUN	0770033T	LES CAPUCINS	REP +
SEINE-ET- MARNE	MONTEREAU- FAULT-YONNE	0771761W	ANDRE MALRAUX	REP +
SEINE-ET-MARNE	DAMMARIE-LES-LYS	0770019C	ROBERT DOISNEAU	REP
SEINE-ET-MARNE	DAMMARIE-LES-LYS	0771476L	GEORGES POLITZER	REP
SEINE-ET-MARNE	LE MÉE-SUR-SEINE	0771337K	ELSA TRIOLET	REP
SEINE-ET-MARNE	LE MÉE-SUR-SEINE	0772056S	JEAN DE LA FONTAINE	REP
SEINE-ET-MARNE	MEAUX	0771420A	BEAUMARCHAIS	REP
SEINE-ET-MARNE	MELUN	0771070V	FRÉDÉRIC CHOPIN	REP
SEINE-ET-MARNE	MELUN	0771339M	PIERRE BROSSOLETTE	REP
SEINE-ET-MARNE	MOISSY-CRAMAYEL	0771618R	LES MAILLETES	REP
SEINE-ET-MARNE	MONTEREAU-FAULT- YONNE	0771567K	PAUL ÉLUARD	REP
SEINE-ET-MARNE	NEMOURS	0771621U	HONORÉ DE BALZAC	REP
SEINE-ET-MARNE	NOISIEL	0771841H	LE LUZARD	REP
SEINE-ET-MARNE	PROVINS	0771176K	JULES VERNE	REP
SEINE-ET-MARNE	PROVINS	0772481D	MARIE CURIE	REP
SEINE-SAINT- DENIS	AUBERVILLIERS	0931184G	JEAN MOULIN	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	AUBERVILLIERS	0931709C	HENRI WALLON	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	AUBERVILLIERS	0932272P	ROSA LUXEMBURG	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	AULNAY-SOUS- BOIS	0931379U	PABLO NERUDA	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	AULNAY-SOUS- BOIS	0931434D	CLAUDE DEBUSSY	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	BOBIGNY	0931194T	REPUBLIQUE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	BONDY	0931612X	JEAN ZAY	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0930616P	ROMAIN ROLLAND	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0931221X	LOUISE MICHEL	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0932366S	ROBERT DOISNEAU	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	EPINAY-SUR-SEINE	0930893R	ROGER MARTIN DU GARD	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	EPINAY-SUR-SEINE	0931428X	JEAN VIGO	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931148T	GEORGES POLITZER	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931188L	RAYMOND POINCARE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931429Y	JEAN VILAR	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	MONTREUIL	0931212M	LENAIN DE TILLEMONT	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931216S	JEAN JAURES	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	EPINAY-SUR-SEINE	0931428X	JEAN VIGO	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931148T	GEORGES POLITZER	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931188L	RAYMOND POINCARE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931429Y	JEAN VILAR	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	MONTREUIL	0931212M	LENAIN DE TILLEMONT	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931216S	JEAN JAURES	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931218U	JEAN LOLIVE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931216S	JEAN JAURES	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931218U	JEAN LOLIVE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SAINT-DENIS	0930865K	JEAN LURCAT	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SAINT-DENIS	0931489N	FEDERICO GARCIA LORCA	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SAINT-DENIS	0931490P	LA COURTILLE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SAINT-DENIS	0932273R	IQBAL MASIH	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SEVRAN	0930897V	PAUL PAINLEVE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SEVRAN	0931190N	EVARISTE GALOIS	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	STAINS	0931147S	BARBARA	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	STAINS	0931225B	JOLIOT CURIE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	VILLETANEUSE	0931206F	JEAN VILAR	REP +

Les collèges REP/REP+ de l'académie de Créteil

Département	Ville	Numéro	Désignation	REP/REP+
SEINE-SAINT-DENIS	AUBERVILLIERS	0931185H	GABRIEL PÉRI	REP
SEINE-SAINT-DENIS	AUBERVILLIERS	0931186J	DIDEROT	REP
SEINE-SAINT-DENIS	AULNAY-SOUS-BOIS	0930891N	VICTOR HUGO	REP
SEINE-SAINT-DENIS	AULNAY-SOUS-BOIS	0932310F	CHRISTINE DE PISAN	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BAGNOLET	0931181D	GEORGES POLITZER	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BAGNOLET	0931220W	TRAVAIL LANGEVIN	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	0930900Y	JEAN-PIERRE TIMBAUD	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	0931195U	AUGUSTE DELAUNE	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	0931196V	PIERRE SEMARD	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BONDY	0931711E	JEAN RENOIR	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BONDY	0931788N	HENRI SELLIER	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BONDY	0931860S	BROSSOLETTE	REP
SEINE-SAINT-DENIS	DRANCY	0931199Y	PAUL LANGEVIN	REP
SEINE-SAINT-DENIS	DRANCY	0931200Z	PIERRE SEMARD	REP
SEINE-SAINT-DENIS	DRANCY	0931202B	LIBERTÉ	REP
SEINE-SAINT-DENIS	DRANCY	0931377S	JORISSEN	REP
VAL-DE-MARNE	CHAMPIGNY-SUR- MARNE	0941092B	ELSA TRIOLET	REP +
VAL-DE-MARNE	ORLY	0941044Z	ROBERT DESNOS	REP +
VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE- SAINT-GEORGES	0940792A	JULES FERRY	REP +
VAL-DE-MARNE	ALFORTVILLE	0941021Z	PAUL LANGEVIN	REP
VAL-DE-MARNE	ALFORTVILLE	0941022A	LEON BLUM	REP
VAL-DE-MARNE	BOISSY-SAINT-LÉGER	0941478W	BLAISE CENDRARS	REP
VAL-DE-MARNE	BONNEUIL-SUR-MARNE	0941095E	PAUL ÉLUARD	REP
VAL-DE-MARNE	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	0940786U	LUCIE AUBRAC	REP
VAL-DE-MARNE	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	0941015T	WILLY RONIS	REP
VAL-DE-MARNE	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	0941299B	PAUL VAILLANT-COUTURIER	REP
VAL-DE-MARNE	CHENNEVIERES-SUR- MARNE	0940787V	NICOLAS BOILEAU	REP
VAL-DE-MARNE	CHEVILLY-LARUE	0940581W	JEAN MOULIN	REP
VAL-DE-MARNE	CHOISY-LE-ROI	0941040V	ÉMILE ZOLA	REP
VAL-DE-MARNE	CHOISY-LE-ROI	0941231C	HENRI MATISSE	REP
VAL-DE-MARNE	CRÉTEIL	0940003T	AMÉDÉE LAPLACE	REP
VAL-DE-MARNE	CRÉTEIL	0940006W	ALBERT SCHWEITZER	REP
VAL-DE-MARNE	CRÉTEIL	0940521F	LOUIS PASTEUR	REP
VAL-DE-MARNE	FONTENAY-SOUS-BOIS	0941296Y	JEAN MACÉ	REP
VAL-DE-MARNE	GENTILLY	0941099J	ROSA PARKS	REP
VAL-DE-MARNE	IVRY-SUR-SEINE	0941025D	GEORGES POLITZER	REP
VAL-DE-MARNE	IVRY-SUR-SEINE	0941026E	MOLIÈRE	REP
VAL-DE-MARNE	IVRY-SUR-SEINE	0941781A	HENRI WALLON	REP
VAL-DE-MARNE	L'HAY-LES-ROSES	0940551N	EUGÈNE CHEVREUL	REP
VAL-DE-MARNE	LIMEIL-BREVANNES	0941603G	JANUSZ KORCZAK	REP
VAL-DE-MARNE	MAISONS-ALFORT	0941024C	JULES FERRY	REP
VAL-DE-MARNE	ORLY	0941042X	DORVAL	REP
VAL-DE-MARNE	VALENTON	0941052H	FERNANDE FLAGON	REP
VAL-DE-MARNE	VILLEJUIF	0941036R	KARL MARX	REP
VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE-LE-ROI	0941602F	GEORGES BRASSENS	REP
VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	0940749D	ROLAND GARROS	REP
VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	0940791Z	PIERRE BROSSOLETTE	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0940794C	GUSTAVE MONOD	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0941029H	JULES VALLÈS	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0941033M	JEAN PERRIN	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0941034N	JOSEPH LAKANAL	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0941224V	FRANCOIS RABELAIS	REP

Liste des regroupements de commune et codes correspondants

SEINE-ET-MARNE : 077		SEINE-SAINT-DENIS : 093		VAL-DE-MARNE : 094	
077951		077957		093951 zone St Denis	094951 zone Vitry-sur-Seine
MITRY-MORY	077294	COULOMMIERS	077131	SAINT DENIS	093066
OISSERY ST PATHUS	077344	LA FERTE GAUCHER	077182	ILE-SAINT-DENIS	093039
OTHIS	077349	REBAIS	077385	LA COURNEUVE	093027
SAINT MARD	077420	VILLENEUVE S/ BELLOT	077512	STAINS	093072
SAINT SOUPLÈTS	077437	MOUROUX	077320	PIERREFITTE-SUR-SEINE	093059
DAMMARTIN EN GOËLE	077153	FAREMOUTIERS	077176	VILLETANEUSE	093079
LONGPERRIER	077259	077958		AUBERVILLIERS	093001
077952		ROZAY EN BRIE	077393	SAINT-OUËN	093070
CHAMPS SUR MARNE	077083	FONTENAY TRESIGNY	077192	EPINAY-SUR-SEINE	093031
NOISIEL	077337	VERNEUIL L'ETANG	077493		
TORCY	077468	MORMANT	077317	093952 zone Bobigny	
LOGNES	077258	077959		BOBIGNY	093008
EMERAINVILLE	077169	COMBS LA VILLE	077122	DRANCY	093029
LAGNY	077243	MOISSY CRAMAYEL	077296	NOISY-LE-SEC	093053
THORIGNY	077464	BRIE COMTE ROBERT	077053	PANTIN	093055
ST THIBAUT DES VIGNES	077438	LIEUSAIN	077251	ROMAINVILLE	093063
BUSSY ST GEORGES	077058	LESIGNY	077249	LE BOURGET	093013
SERRIS	077449	CESSON	077067	BONDY	093010
CHESSY	077111	VERT SAINT DENIS	077495	LE BLANC-MESNIL	093007
MONTEVRAIN	077307	SAVIGNY LE TEMPLE	077445	LE PRE-SAINT-GERVAIS	093061
077953		NANDY	077326	LES LILAS	093045
CHELLES	077108	077960		DUGNY	093030
VAIRES SUR MARNE	077479	MELUN	077288		
BROU / CHANTERINE	077055	LE MEE S/ SEINE	077285	093953 zone Neuilly s/Seine	
COURTY	077139	DAMMARE LES LYS	077152	NEUILLY SUR MARNE	093050
VILLEPARISIS	077514	VAUX LE PENIL	077487	NEUILLY-PLAISANCE	093049
CLAYE SOULLY	077118	ST FARGEAU PONTIERRY	077407	NOISY-LE-GRAND	093051
077954		LA ROCHETTE	077389	GAGNY	093032
NEUFMOUTIERS EN BRIE	077336	PERTHES	077359	GOURNAY-SUR-MARNE	093033
PRESLES EN BRIE	077377	LE CHATELET EN BRIE	077100	ROSNY SOUS BOIS	093064
PONTAULT COMBAULT	077373	VOISENON	077528	VILLEMOMBLE	093077
ROISSY EN BRIE	077390	077961		MONTFERMEIL	093047
OZOIR LA FERRIERE	077350	BOIS LE ROI	077037	CLICHY SOUS BOIS	093057
TOURNAN EN BRIE	077470	AVON	077014	MONTREUIL	093048
GRETZ ARMAINVILLIERS	077215	FONTAINEBLEAU	077186	BAGNOLET	093006
077955		CHAMPAGNE S/ SEINE	077079		
BAILLY ROMAINVILLIERS	077018	MORET S/ LOING	077316	093954 zone Sevrans	
MAGNY LE HONGRE	077268	MONTREAU FAULT YONNE	077305	SEVRAN	093071
ST GERMAIN SUR MORIN	077413	VARENNES S/ SEINE	077482	AULNAY SOUS BOIS	093005
ESBLY	077171	077962		VILLEPINTE	093078
CRECY LA CHAPELLE	077142	CHATEAU LANDON	077099	LIVRY GARGAN	093046
077956		LA CHAPELLE LA REINE	077088	VAUJOURS	093074
NANTEUIL LES MEAUX	077330	SOUPPES S/ LOING	077458	LES PAVILLONS S/S BOIS	093057
CHAMIGNY	077078	LORREZ LE BOCCAGE	077261	TREMBLAY EN FRANCE	093073
MEAUX	077284	NEMOURS	077333	LE RAINCY	093062
LA FERTE SOUS JOUARRE	077183	ST PIERRE LES NEMOURS	077431		
LIZY S/ OURCQ	077257	077963			
TRILPORT	077475	PROVINS	077379		
CROUY S/ OURCQ	077148	DONNEMARIE-DONTILLY	077159		
CREGY LES MEAUX	077143	VILLIERS ST GEORGES	077519		
CONGIS SUR THEROUANE	077126	NANGIS	077327		
		SOURDUN	077459		
		BRAY S/ SEINE	077051		

Les types de postes

Le choix d'un type de poste particulier est un choix personnel qui relève d'une stratégie de carrière, chacun possédant des avantages et des inconvénients. Voici une petite description :

Les postes fixes déclarés vacants pour le mouvement intra académique 2017 sont consultables sur SIAM lors de la saisie des vœux, mais d'autres postes se libèrent lors du mouvement inter-académique, et au cours du mouvement intra-académique ... Attention : ne figurent que les postes dits « budgétaires » sur lesquels on peut affecter un enseignant. Les postes provisoires, complément de service, groupement horaires ne figurent pas. Ils seront attribués ensuite dans le cadre d'une affectation à l'année à des collègues ayant été nommés titulaires d'une ZR.

Les postes à complément de service

Ces postes sont malheureusement de plus en plus nombreux, l'enseignant effectue dans ce cas son service de 18h sur plusieurs établissements.

Un petit conseil : renseignez-vous pour connaître le second établissement. Nous n'avons connaissance de la plupart de ces compléments de service qu'à l'issue des affectations, ce que nous déplorons.

Attention : certains postes ne sont pas annoncés avec un complément de service mais peuvent l'être. N'hésitez pas à prendre contact avec les établissements.

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA

Section Académique de Créteil

11/13 rue des archives - 94000 CRETEIL

Tel : 01 43 99 10 88 Mail : ac-creteil@se-unsa.org

Les zones de remplacement de l'académie

ZONE	CODE A UTILISER	COMMUNES (la commune principale est soulignée)
SEINE-ET-MARNE (77) – Zone de remplacement départementale : ZR077		
NORD	077001ZC	BAILLY ROMAINVILLIERS, CHAMIGNY, CONGIS-SUR-THEROUANNE, CRECY LA CHAPELLE, CREGY LES MEAUX, CROUY SUR OURCQ, DAMMARTIN EN GOËLE, ESBLY, LIZY SUR OURQ, LA FERTE SOUS JOUARRE, LONGPERRIER, MAGNY-LE-HONGRE, MITRY-MORY, NANTEUIL LES MEAUX, <u>MEAUX</u> , OISSERY, OTHIS, SAINT-MARD, SAINT-SOUPLETS, TRILPORT.
NORD OUEST	077002ZL	BROU, BUSSY-ST-GEORGES, CHAMPS SUR MARNE, <u>CHELLES</u> , CHESSY, CLAYE-SOUILLY, COURTRY, EMERAINVILLE, LAGNY, LOGNES, MONTEVRAIN, NOISIEL, SERRIS, ST-THIBAUT LES VIGNES, THORIGNY, TORCY, VAIRES SUR MARNE, VILLEPARISIS.
CENTRE	077003ZV	<u>BRIE COMTE ROBERT</u> , CESSON, COMBS LA VILLE, COULOMMIERS, FAREMOUTIERS, FONTENAY-TRESIGNY, GREZ-ARMAINVILLIERS, LA FERTE GAUCHER, LESIGNY, LIEUSAIN, MORMANT, MOURoux, MOISSY-CRAMAYEL, NANDY, NEUF-MOUTIERS EN BRIE, OZOIR, LA FERRIERE, PONTAULT COMBAULT, PRESLES EN BRIE, REBAIS, ROISSY EN BRIE, ROZAY EN BRIE, SAVIGNY LE TEMPLE, TOURNAN, VERT SAINT DENIS, VERNEUIL L'ETANG, VILLENEUVE SUR BELLOT.
SUD	077004ZD	AVON, BOIS LE ROI, CHAMPAGNE SUR SEINE, CHATEAU LANDON, DAMMARE LES LYS, FONTAINEBLEAU, LA CHAPELLE LA REINE, LA ROCHETTE, LE CHATELET EN BRIE, LE MEE SUR SEINE, LORREZ LE BOCAGE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, MORET SUR LOING, <u>MELUN</u> , NEMOURS, PERTHES EN GATINAIS, SAINT FARGEAU PONTIERRY, SOUPES SUR LOING, VARENNES SUR SEINE, VAUX LE PENIL, VOISENON (MAINCY).
SUD EST	077005ZM	BRAY SUR SEINE, DONNEMARY-DONTILLY, NANGIS, <u>PROVINS</u> , VILLIERS ST GEORGES.
SEINE ET MARNE	077006ZW	TOUT LE DEPARTEMENT Pour les disciplines « agrégés et certifiés » : philosophie, physique appliquée, italien, portugais, chinois, russe, arabe, hébreu, hôtellerie option techniques culinaires, SII, STMS, biochimie). Toutes les disciplines de lycées professionnels sauf génie électrique et comptabilité bureautique.
SEINE-SAINT-DENIS (93) – Zone de remplacement départementale : ZR093		
SEINE ST DENIS (93)	0939951L	TOUT LE DEPARTEMENT
VAL-DE-MARNE (94) – Zone de remplacement départementale : ZR094		
VAL-DE-MARNE (94)	0949951F	TOUT LE DEPARTEMENT

Affiner sa demande...

La saisie des préférences doit se faire en même temps que les vœux intra-académiques. La formulation est proposée dans SIAM dès lors que vous enregistrez un vœu « zone de remplacement ».

Ces vœux préférentiels ne sont qu'indicatifs et vous pouvez être amené à partir en extension ou à effectuer un autre type de remplacement que celui que vous avez choisi car les affectations à l'année sont prioritaires.

Quoi qu'il en soit, vous allez recevoir une affectation de **rattachement administratif**. Cet établissement n'est que votre « boîte aux lettres » en attendant votre affectation définitive qui peut n'intervenir que début septembre.

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA

Section Académique de Créteil

11/13 rue des archives - 94000 CRETEIL

Tel : 01 43 99 10 88 Mail : ac-creteil@se-unsa.org

- Renouvellement d'adhésion Nouvel(le) adhérent(e) Actif(ve) Retraité(e)

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Portable : Téléphone fixe (facultatif) :

Adresse mail personnelle :

Ecole / Etablissement actuel : Définitif

..... Provisoire

TITULAIRE :

Premier degré Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA, etc.)
 Professeur des écoles Instituteur

Second degré Discipline :

Certifié(e) PLP Agrégé(e) Bi-admissible AE
 PEGC Section : CE - EPS Prof. EPS CPE COP D CIO
 Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE :

Enseignant, CE, CPE (précisez) :
 Vacataire Contractuel

Autres (AED, AESH, EVS...) (précisez les fonctions) :

ENTRÉE DANS LE MÉTIER :

Étudiant
 Suppléant
 E.A.P.
 Stagiaire 2016 rentrée à l'ESPE Juin Catégorie (PE, PLP, agrégé,...) :
 Stagiaire 2016 rentrée à l'ESPE août

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Temps complet Temps partiel% CLM, CLD, dispo

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement: Renouvellement du prélèvement automatique
 1^{ère} demande prélèvement automatique en fractionné :
Pour une 1^{ère} demande : signer le mandat SEPA et joindre un RIB
 Chèque

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous communiquer des informations syndicales susceptibles de vous concerner. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COTISATIONS SYNDICALES 2016-2017

		ÉCHELONS									
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Classe normale	Professeurs des écoles, Certifiés, PLP, CPE, P.EPS, COP	155	160	164	167	177	190	203	219	236	
	Agrégés	175	189	201	213	228	245	263	281	294	
Etudiants fonctionnaires stagiaires		88									

		ÉCHELONS						
		1	2	3	4	5	6	7
Hors classe	Professeurs des écoles, Certifiés, PLP, CPE, P.EPS, COP, D.CIO	177	201	215	230	249	266	281
	Agrégés	236	250	263	281	294	328	

A.E.D. A.E.S.H. C.U.I.	Assistants d'Education	Vacataires	Contractuels		
			indice <400	401 à 500	indice >500
50	73	41	105	137	171

Temps Partiel	Disponibilité Congé Parental	RETRAITÉS		
		Pension < 1 400 €	Pension entre 1400 et 1850 €	Pension > 1850 €
% du temps travail	41	104	128	138

Se syndiquer au SE-Unsa et régler sa cotisation en plusieurs fois sans frais.

- compléter le document ci-dessous sans oublier de le signer
- joindre obligatoirement un RIB
- retourner l'ensemble à Se-Unsa 94 - Maison des syndicats 11/13 rue des archives 94000 CRETEIL

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat Se-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Se-Unsa. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier.

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

.....

Code postal (*) : Ville (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZ401981

Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA

Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain

Code postal : 75007

Ville : PARIS

Pays : FRANCE

IBAN

(*)

BIC (*)

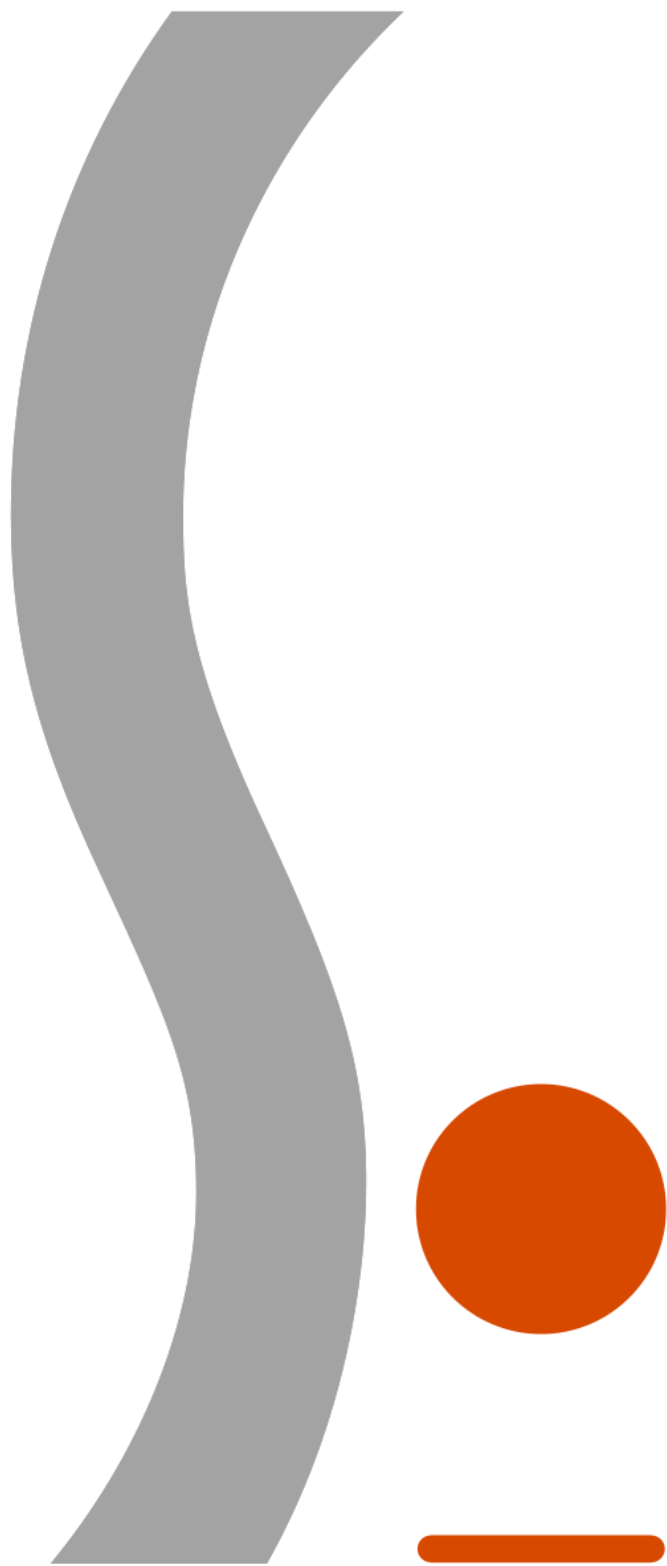
Le (*)

--	--	--	--	--	--	--	--

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



se-unsa.org